



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/785/Add.4
6 mai 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
Point 120 de l'ordre du jour

BARÈME DES QUOTES-PARTS POUR LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Lettre datée du 6 mai 1998, adressée au Président de l'Assemblée
générale par le Secrétaire général

Comme suite à mes lettres du 4 février, des 23 et 31 mars et du 27 avril 1998 (A/52/785 et Corr.1 et Add.1 à 3), j'ai l'honneur de vous informer que le Guatemala a effectué les versements nécessaires pour ramener le montant de ses arriérés en deçà de la limite spécifiée à l'Article 19 de la Charte.

Le Secrétaire général

(Signé) Kofi ANNAN
